

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ANNEXE 1 - RÈGLEMENT 2023-1035

Demande d'admissibilité au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR				
Nom(s), Prénom(s) du ou des propriétaire(s)				
1. 3.				
2. 4.				
Adresse de la propriété				
Téléphone Cellulaire				
Courriel				
Par la présente je confirme que :				
Je souhaite bénéficier du financement par règlement d'emprunt offert par la Ville de Mercier pour acquitter en tout ou en partie le coût des travaux de mise en place de l'installation septique (et/ou) pour l'ouvrage de prélèvement d'eau à l'adresse susmentionnée.				
☐ Je comprends que le taux d'intérêt ne sera connu qu'au moment du financement du programme.				
Je comprends que l'aide financière est consentie à la propriété.				
Je comprends que cette aide financière devra être remboursée par l'imposition d'une compensation sur la propriété, laquelle sera prévue aux termes du règlement d'emprunt 2023-1036 qui finance le programme, cette compensation étant assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.				
RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE				
Par la présente, je m'engage à fournir à la Ville de Mercier :				
une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par un professionnel qualifié (membre de l'Ordre des technologues professionnels ou ingénieurs) conformément au règlement Q-2, r.22				
le plan et devis des travaux ainsi que la facture détaillée et ventilée des services rendus par le professionnel qualifié				
au moins une (1) soumission* par une entreprise spécialisée détenant des licences appropriées et valides relativement à la construction ou la mise aux normes d'installations septiques, indiquant la nature précise des travaux à réaliser ainsi que le prix détaillé et ventilé, incluant les taxes applicables				
le certificat d'attestation de conformité des travaux aux plans				
tout autre document jugé pertinent afin de confirmer le respect des conditions du présent règlement				
* Il est fortement suggéré de demander au minimum deux soumissions afin d'obtenir le meilleur prix.				

869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, Mercier (Québec) J6R 2L3 • Téléphone : 450 691-6090



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ANNEXE 1 - RÈGLEMENT 2023-1035

Demande d'admissibilité au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Indiquer uniquement les services retenus pour la demande d'aide financière.

Services choisis pour l'aide financière	Nom de l'entreprise	Montant de la soumission retenue, avant taxes	Montant de la soumission retenue, taxes incluses	Date prévue des travaux	
Étude de caractérisation du site et du terrain naturel (test de percolation, analyse desol, niveau de la nappe phréatique, du roc ou de la couche de sol perméable)		\$	\$		
Préparation du plan et devis		\$	\$		
Travaux de mise aux normes ou de construction de l'installation septique		\$	\$		
Travaux relatifs au puits, si requis		\$	\$		
Attestation de conformité de l'installation septique		\$	\$		
Autre, préciser :		\$	\$		
	Total des coûts :	\$	\$		
AUTRES ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE					
Je dégage la Ville de Mercier de toutes responsabilités en lien avec les travaux effectués et aux équipements utilisés.					
Si applicable, je m'engage à souscrire et à maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant, tant et aussi longtemps que la garantie du système et les dispositions du Règlement Q-2,r.22 l'exigeront, et à fournir àla Ville une copie du contrat ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel.					
Je m'engage à entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement.					
J'indique à la Ville d'émettre le chèque à mon nom.					
Je m'engage à informer tout acquéreur subséquent, lors de la vente de la propriété admissible de l'existence du règlement d'emprunt et de la compensation imposée pour rembourser le prêt consenti.					

869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, Mercier (Québec) J6R 2L3 • Téléphone : 450 691-6090

Vivre au coeur
d'un grand jardin!



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ANNEXE 1 - RÈGLEMENT 2023-1035

Demande d'admissibilité au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

SIGNATURE(S) PROPRIÉTAIRE(S)				
En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,				
Signature	Date			
AUTORISATION D'ADMISSIBILITÉ				
Autorisé par				
Direction urbanisme, permis et inspection				
Signature	Date			
La Ville émettra le paiement au nom du ou des propriétaires, sur présentation, avant le 15 novembre de l'année en cours , des documents suivants : • copie des factures indiquant l'exécution complète des travaux • rapport de l'attestation de conformité de l'installation septique • rapport du puisatier, le cas échéant				
Les factures doivent être datées le ou après le 12 décembre 2023, soit à l'entrée en vigueur du règlement.				
Une fois l'entièreté des documents déposés, la Ville a 45 jours pour émettre le (s) chèque(s).				
Dans les quinze (15) jours du versement de l'aide financière consentie au propriétaire, l'entrepreneur devra transmettre à la Ville la confirmation que la facture a été dûment acquittée.				
Transmettre la demande et les documents par la poste ou par courriel :				
Ville de Mercier Direction urbanisme, permis et inspection 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste Mercier, Québec J6R 2L3				
Courriel: direction.urbanisme@ville.mercier.qc.ca	Initiales			

869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, Mercier (Québec) J6R 2L3 • Téléphone : 450 691-6090